RÉGION NORMANDIE

UNION EUROPEENNE Fonds social européen

Annexe 1

Cadre d'intervention

Programme de formation socle de compétences

La Région a une compétence générale en matière de formation professionnelle continue, notamment auprès des publics demandeurs d'emploi. Cette compétence a été renforcée par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, qui précise que « la région est chargée de la politique régionale d'accès à l'apprentissage et à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle », avec le transfert des compétences résiduelles de l'Etat en matière de formation professionnelle : ainsi depuis janvier 2015, « la région contribue à la lutte contre l'illettrisme sur le territoire régional, en organisant des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences », dans le cadre du Service Public Régional de la Formation Professionnelle. Cette même loi prévoit par ailleurs la mise en place par les régions d'une stratégie régionale de développement de la formation et de l'orientation professionnelle qui prendra la forme d'un « Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles », le CPRDFOP.

La création de la Région Normandie au 1er janvier 2016 a eu pour effet, par ailleurs, d'impulser la convergence de ses dispositifs afin d'offrir une réponse harmonisée à l'ensemble des normands.

Le diagnostic réalisé en Normandie à l'occasion des travaux du CPRDFOP, met en avant un faible taux de qualification des actifs, avec des disparités en fonction des départements, mais aussi des typologies d'actifs. Ainsi, bien que la part des personnes sans diplôme ait diminué de 4,6 points sur la période 2007-2012 en Normandie, 38 % des normands demeurent sans diplôme, soit près de 912000 personnes. Ce niveau est supérieur de 4 points à la moyenne nationale, avec une part plus importante de femmes que d'hommes.

Parmi les personnes ne maîtrisant pas les compétences de base, une part importante se trouve en situation d'illettrisme.

Face à ces constats sur le faible niveau de qualification d'une partie de la population normande, et la volonté de la Région de répondre aux besoins en compétences des entreprises, sera mis en œuvre, à compter de janvier 2018, un programme de formation qualifiantes et certifiantes. Ainsi, pour une partie du public, ce programme doit être complété en amont par un programme de formation « Socle de Compétences », afin que l'acquisition et le renforcement de ce socle de compétences constituent un tremplin pour l'accès à une

qualification, une insertion sociale et professionnelle durable. Ce socle vise aussi bien les compétences de base, tels que le savoir lire, écrire et compter, mais aussi des compétences numériques, des compétences linguistiques et des compétences pour l'entreprenariat.
Le présent programme s'inscrit dans la volonté affirmée de développer la Formation Tout au Long de la Vie, de garantir à tout individu le principe du droit à l'éducation et à la formation, l'assurant d'un accompagnement répondant à ses besoins.

Ce nouveau programme normand a pour ambition de proposer :

- **Une offre de formation individualisée visant le développement de compétences générales et transversales et notamment permettre à tous les normands en recherche d'emploi d'acquérir un socle de compétences ;**
- **Une offre de formation de proximité, permettant la fluidité des parcours en articulation avec l'offre de formation qualifiante et certifiante,**
- **Une offre de formation adaptée aux besoins des demandeurs d'emploi et salariés en contrats aidés en démarche d'insertion professionnelle,**
- **Des modalités de contractualisation pluriannuelles permettant par ailleurs une réponse souple et réactive sur les territoires,**
- **Un accès facilité à la formation, en rendant notamment visible l'offre de formation de la Région, en lien avec les opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle,**
- **Le renforcement de la dimension numérique transversale des enseignements avec l'utilisation des outils de multi modalité**.

I. Les finalités du programme de formation « socle de compétences » à destination des demandeurs d'emplois

Deux grandes finalités sont visées au travers de ce programme :

- ✓ Faciliter l'insertion professionnelle des normands en recherche d'emploi ainsi que leur l'accès à une formation qualifiante ou certifiante,
- ✓ Valoriser ou certifier autant que possible les compétences acquises par les stagiaires en formation,

II. Les objectifs opérationnels du programme

1. Permettre à tous les normands en recherche d'emploi d'acquérir les « compétences de base : lire, écrire, compter »

L'apprentissage ou le ré apprentissage de compétences de base s'inscrit dans l'effort de la Région de contribuer à la lutte contre l'illettrisme et de favoriser l'acquisition des savoirs fondamentaux. Il s'agit de développer des compétences langagières, mathématiques, mais aussi les aptitudes cognitives, les capacités en terme d'autonomie, de travail en collectif et de coopération …

2. Permettre aux normands en recherche d'emploi de renforcer leurs compétences générales

Ce programme permettra d'acquérir, de développer, voire de renforcer des savoirs généraux en français, mathématiques mais aussi en sciences et technologies afin de faciliter l'insertion professionnelle des stagiaires mais aussi de préparer une entrée en formation qualifiante ou certifiante.

3. Permettre l'apprentissage et le développement d'un socle de compétences en langue étrangère

Les objectifs opérationnels recherchés sont de deux ordres :

- Permettre à un public d'origine étrangère, en recherche d'emploi, non scolarisé en France, d'acquérir une meilleure maitrise de la langue française, pour :
  - s'insérer directement dans l'emploi, notamment dans les métiers en tension, en favorisant l'acquisition d'un vocabulaire professionnel,
  - s'engager dans un parcours de formation qualifiante,
  - engager les démarches pour valider l'équivalence d'un diplôme étranger, le cas échéant.

- Permettre aux normands en recherche d'emploi d'acquérir et de développer des compétences en langues étrangères, et tout particulièrement en anglais, afin de favoriser leur retour à l'emploi durable, de sécuriser leur accès à une formation, mais

aussi de contribuer à l'attractivité du territoire régional en renforçant la mobilité culturelle et sociale des normands.

4. **Permettre à tous les normands en recherche d'emploi d'acquérir un socle de compétences numériques**

Parce que la transition numérique est un enjeu pour tous les métiers aujourd'hui et demain, qu'elle est synonyme de nouvelles pratiques en termes de collaboration et d'échange, que les nouveaux outils digitaux sont par nature au cœur de l'innovation de l'entreprise, la Région souhaite permettre à tous les normands en recherche d'emploi d'acquérir, de développer, voire de renforcer des compétences numériques.

5. **Permettre à tous les normands en recherche d'emploi d'acquérir un socle de compétences « entrepreneuriales »**

Afin de renouveler, de diversifier le tissu d'entreprises et de renforcer les capacités des nouvelles entreprises à créer des emplois, la Région, en partenariat avec les consulaires, a organisé une offre de service de guichet unique, « Ici je monte ma boite », pour accompagner et soutenir les porteurs de projets. En complément, ces porteurs de projets doivent pouvoir acquérir les compétences attendues dans la mise en œuvre de leur projet, et notamment en matière de gestion, comptabilité, de stratégie commerciale, de management et gestion des ressources humaines.

III. Les modalités de mise en œuvre du programme

Pour répondre à ces finalités et objectifs, la Région va structurer son offre de formation de manière à :

- Proposer des parcours individualisés, en termes de contenus mais aussi en termes de modalités pédagogiques et d'intensité, construits à partir d'un positionnement, qui permettra d'adapter les parcours aux objectifs professionnels visés mais aussi aux acquis de la personne ;

- Proposer une offre de formation tout au long de l'année, au plus proche des bassins de vie afin de garantir son accessibilité, en réponse aux besoins identifiés par les acteurs locaux,

- Proposer des parcours de formation alternant périodes de formation en centre et périodes d'application en entreprise, afin de faciliter la contextualisation des compétences acquises dans un environnement professionnel ;

- Développer l'usage des nouvelles technologies en formation, pour que les applications éducatives, l'e-learning, complètent les modèles pédagogiques traditionnels.

Le futur CPRDFOP définira les orientations prioritaires de la Région Normandie notamment la volonté d'agir au plus près des territoires sur l'aspect développement des compétences. D'un point de vue opérationnel, la Région Normandie prendra appui sur une animation locale visant à favoriser :

- L'adaptation de l'offre de formation au plus près des besoins des territoires ;
- Les échanges de l'ensemble des acteurs et partenaires de l'orientation, de l'emploi, de la formation et de la création et reprise d'entreprise (Conseillers en Evolution Professionnelle, PLIE, Conseils Départementaux, mais aussi les réseaux consulaires, s'agissant du renforcement des compétences entrepreneuriales) ;
- La visibilité de l'offre afin de la rendre accessible au plus grand nombre de normands en recherche d'emploi ;
- Son articulation avec les autres dispositifs de formation dans une logique de sécurisation des parcours d'insertion professionnelle ;
- Le partage d'une évaluation territorialisée de l'impact de cette offre de formation dans les parcours d'insertion professionnelle des normands.

La Région prend en charge l'intégralité des coûts pédagogiques, pour l'ensemble des actions composant ce programme « socle de compétences ».

Tous les stagiaires accueillis sur ce programme pourront bénéficier d'une protection sociale financée par la Région. En complément, une partie des stagiaires du dispositif « Compétences de base : lire, écrire et compter » pourront prétendre à une rémunération de la Région, qui tiendra compte de leur situation à l'entrée en formation, des objectifs et de l'intensité de la formation suivie.

IV. Le public visé par le programme « socle de compétences »

De manière à faciliter l'accès de ce programme de formation au plus grand nombre de normands en démarche d'insertion professionnelle, ce programme sera accessible :

- Aux normands en recherche d'emploi, sans inscription obligatoire à Pôle Emploi, sortis depuis plus de 9 mois de formation initiale
- Aux jeunes normands sortis depuis moins de 9 mois de formation initiale et suivis par la Mission Locale dans le cadre de la Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD),
- Aux salariés en contrats aidés, notamment au sein d'une structure de l'Insertion par l'Activité Economiques (IAE), en complémentarité des obligations de l'employeur, de l'intervention de son OPCA et de l'éventuelle mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) du salarié.

La mobilisation de cette offre de formation s'inscrivant dans une logique de construction de parcours professionnel, la mobilisation de celle-ci par les Conseillers en Evolution Professionnelle sera facilitée de manière à sécuriser les parcours des publics qu'ils accompagnent. Ainsi, dans le cadre de conventions de partenariat avec ces acteurs, il pourra être convenu qu'ils contribuent aux côtés des organismes de formation à sécuriser le recrutement des candidats à la formation, notamment au travers d'un accompagnement à la

réflexion sur le projet professionnel et à la mobilité géographique éventuellement nécessaires à la réalisation d'un parcours de formation « socle de compétences ».

Par ailleurs, les normands en recherche d'emploi pourront accéder directement à ces offres en contactant les organismes de formation, afin d'opérationnaliser l'ambition d'une plus grande accessibilité de l'offre de formation.

V. Un nouveau service numérique aux usagers

La Région va accompagner la mise en place de ses nouveaux programmes de formation par la mise en place d'un « service numérique », un e-portail dans le domaine de la formation professionnelle, à destination des normands, des stagiaires de la formation professionnelle et des entreprises, afin de rendre plus visible et lisible l'offre de service de la formation professionnelle de la Région.

VI. L'intervention du FSE

Ce programme pourra bénéficier de l'intervention du Fonds Social Européen.

VII. Les critères de performance du programme

Avec ce programme, la Région visera les objectifs quantitatifs de performance suivants :

- 60 % des stagiaires ayant suivi des formations de ce programme bénéficieront d'une sortie positive à savoir : accès à une formation qualifiante ou certifiante, accès à un emploi, création ou reprise d'entreprise 6 mois après la fin de leur formation.